



Université
de Bretagne-Sud

Attribution de la prime d'encadrement doctoral et de recherche au titre de l'année universitaire 2014-2015 Campagne 2014

- vu la commission recherche du conseil académique du 13 mars 2014
- vu le comité technique du 24 mars 2014
- vu le conseil d'administration plénier du 28 mars 2014

Critères d'attribution et barème annuel

Dossiers Classés A :

PR Cl. Except. : 6 840.00 €

PR 1^{ère} classe : 6 840.00 €

PR 2^{ème} classe : 5 160.00 €

MCF: 5 160.00 €

Dossiers Classés B :

Tous grades : 3 600.00 €

Dossiers Classés C :

Tous grades : 0 €

Seuls sont éligibles à la PEDR les enseignants-chercheurs membres d'un laboratoire de recherche de l'Université de Bretagne-Sud ou d'un laboratoire de recherche extérieur pour lequel l'Université a une convention d'accueil de chercheur.

Publication des critères de choix et barèmes

Les critères de choix et le barème sont rendus publics avant le 2 avril 2014 selon la procédure suivante :

- Publication sur le site intranet RH enseignants de l'UBS
- Information par courriel aux composantes et aux laboratoires de recherche.